

10 MAI 2016

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur mardi le 10 mai 2016.

Étaient présents les membres du Conseil suivants :

Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2,
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4,
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5,
Madame Mélanie Jo Lacerte, au poste No. 6.

Était absente : Madame Christiane Potvin, au poste No. 1.

Madame Lise Sauriol, mairesse, ouvre la séance et la préside.

Monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général/secrétaire-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire.

Ouverture de la séance

Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h05.

Environ vingt-huit (28) personnes étaient présentes dans la salle.

2016-05-97 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lestage, appuyé par Madame la conseillère Marie-Ève Boutin et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver l'ordre du jour en laissant le point *varia* ouvert à toute question d'intérêt public, à savoir :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour;

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2016;

4 FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1 Adoption des comptes à payer;

4.2 Résolution approuvant le dépôt des états des revenus et dépenses comparatifs 2015-2016, de novembre à mai (art.176.4 CM) ;

4.3 Résolution approuvant la modification de la résolution 2015-12-08se afin de transférer le montant de 91 659.72 \$, appliqué au fonds des carrières et sablières, au fonds général et l'appliquer à l'aide financière gouvernementale pour l'amélioration du réseau routier local;

4.4 Résolution approuvant la modification de la résolution 2015-10-278 afin de transférer la dépense de 39,266.25 + taxes prise dans le Fonds des Carrières au poste du fonds général ;

5. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

5.1 Informations sur le SSI de Saint-Jacques-le-Mineur;

5.2 Informations concernant la bibliothèque municipale;

5.3 Informations de l'ARC/SJLM;

6. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

7. 1ère PÉRIODE DE QUESTIONS

10 MAI 2016

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. Résolution approuvant la demande de modifications au règlement 9-1-1 suite à l'augmentation de tarif proposé publié dans la Gazette officielle du Québec;

8.2. Résolution en réponse de la demande des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien relativement à un rapport d'évènement SST et autorisant Monsieur Kevin Henderson, directeur, à déposer le document explicatif aux membres du Conseil des municipalités demanderesse;

8.3-Discussions sur l'incitatif à procéder au regroupement des services de sécurité incendie;

8.4- Résolution approuvant la nomination d'un lieutenant et des pompiers éligibles;

8.5-Résolution autorisant l'achat de quatre (4) vêtements individuels de combat incendie (bunkers);

8.6-Résolution autorisant la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité le nouveau protocole relatif aux communications radios

9. TRAVAUX PUBLIC

9.1 Résolution au ministère des Transports relativement au déplacement et au marquage du corridor piétonnier sur la rue Principale, face au Parc du Triangle;

9.2 Résolution approuvant la réparation du camion-atelier de voirie;

9.3 Résolution approuvant de maintenir le fauchage des terrains municipaux au niveau des employés;

9.4 Résolution approuvant l'aménagement floral des bâtiments et infrastructures municipaux;

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Résolution approuvant la modification à apporter à la résolution 2016-04-89, relativement à l'inversion des fournisseurs de services pour les conteneurs à rebuts et corrigeant la période d'utilisation de l'Écocentre (Mélimax au lieu de Conteneurs Rouville et l'Écocentre qui se tiendra du début mai à la fin octobre 2016. Journée verte le 28 mai 2016 de 10h00 à 14h00) ;

10.2 Résolution autorisant l'Association de Chasse et Pêche de La Prairie à faire l'entreposage des armes à feu, désactivées, au 574, rang du Coteau;

10.3 Résolution approuvant la proclamation du parc des Loisirs sous la dénomination du Parc Camille Beaudin;

10.4 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la demande de construction d'un bâtiment principal au 1136, rue des Meuniers;

10.5 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la demande de construction d'un bâtiment principal au 1107, rue des Meuniers;

10.6 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la demande de construction d'un bâtiment principal au 1121, rue des Meuniers;

10.7 Résolution approuvant le choix de couleurs pour les fenêtres et les rampes à l'intérieur du PIIA 8002-2014;

10.8 Résolution approuvant la demande de PIIA pour la demande de construction d'un bâtiment commercial sur le lot 5 799 714;

10.9 Résolution accusant réception de l'étude pour le lot 5 799 715, dans la zone C1-218;

10.10 Résolution accusant réception de l'étude pour le lot 5 799 714, dans la zone C3-219;

10.11 Résolution approuvant le règlement final 1118-2016, modifiant la grille des usages et normes de la zone R1-216;

10.12 Avis de motion modifiant le règlement d'urbanisme relatif à l'émission des permis et certificats;

10.13 Résolution approuvant la nomination de deux (2) nouveaux membres/agriculteurs du Comité de Travail Agricole;

10.14 Avis de motion modifiant le règlement de lotissement 2000-91, relativement à la profondeur et à la superficie des terrains pour les bâtiments unifamiliaux détachés de la zone R1-216;

10 MAI 2016

10.15 Avis de motion modifiant le règlement de zonage 1000-91, relativement à la grille des usages et normes pour la zone R1-216;

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1. Résolution approuvant l'achat d'un échantillonneur portatif compact pour la collecte de données pour l'assainissement des eaux usées (échantillonnage dans les étangs aérés);

11.2. Résolution proposant une nouvelle approche pour la construction de poulaillers urbains;

12. DIVERS

12.1 Résolution approuvant la nomination de Madame la mairesse comme célébrant pour le mariage et union civile sur le territoire de la municipalité;

12.2 Résolution approuvant un don à la mémoire de Monsieur Jacques Delisle, maire de Napierville;

12.3 Résolution décrétant la levée du drapeau des Patriotes, à l'occasion de la Journée nationale des Patriotes;

13. 2^{ème} PÉRIODE DE QUESTIONS

14. PROCHAINE RENCONTRE (14-06-2016)

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

2016-05-98 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2016

Les membres du Conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 avril 2016, plus de 24 heures avant la présente assemblée, il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, de dispenser le directeur général/secrétaire-trésorier d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal, de la séance ordinaire du 12 avril 2016, tel que présenté et rédigé.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	Absent lors de la séance	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>4</u>	

ADOPTÉ

FINANCES ET TRÉSORERIE

2016-05-99 - Adoption des comptes à payer

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, que les comptes à payer du mois d'avril 2016, sur la liste préparée à cet effet, soient adoptés tels que présentés.

10 MAI 2016

Le total des comptes à payer de mars 2016 à même le fonds général est de 157 158.03 \$.

Le total des comptes à payer en immobilisations est de 0.00 \$.

Le total des paies d'avril 2016 : 46 979.97 \$.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

∞ ADOPTÉ ∞

Le directeur général/secrétaire-trésorier certifie qu'il y a les fonds nécessaires afin de défrayer les présentes dépenses

Jean-Pierre Cayer, directeur général et secrétaire-trésorier

2016-05-100 - Résolution approuvant le dépôt des états des revenus et dépenses comparatifs 2014-2015 et 2015-2016, de novembre à mai (art.176.4 CM)

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver le dépôt des états des revenus et des dépenses comparatifs 2014-2015 et 2015-2016, de novembre à mai tel que demandé à l'article 176.4 CM.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

∞ ADOPTÉ ∞

2016-05-101 - Résolution approuvant la modification de la résolution 2015-12-08se afin de transférer le montant de 91 659.72 \$, appliqué au fonds des carrières et sablières, au fonds général et l'appliquer à l'aide financière gouvernementale pour l'amélioration du réseau routier local

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la modification de la résolution 2015-12-08se afin de transférer le montant de 91 659.72 \$, appliqué au fonds des carrières et sablières, au fonds général et

10 MAI 2016

l'appliquer à l'aide financière gouvernementale pour l'amélioration du réseau routier local.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

∞ ADOPTÉ ∞

2016-05-102 - Résolution approuvant la modification de la résolution 2015-10-278 afin de transférer la dépense de 39,266.25 + taxes prise dans le Fonds des Carrières au poste du fonds général

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la modification de la résolution 2015-10-278 afin de transférer la dépense de 39,266.25 + taxes prise dans le Fonds des Carrières au poste du fonds général.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

∞ ADOPTÉ ∞

INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

5.1. Informations sur le SSI de Saint-Jacques-le-Mineur : Pas de représentants.

5.2. Informations concernant la bibliothèque municipale;
Questions relatives à la coordonnatrice des loisirs.

5.3. Informations de l'ARC/SJLM.
Quarante-quatre inscriptions à la balle molle, l'équivalent de 4 équipes.

6. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE **19h20**

- Conférence de presse du 9 mai 2016, de Monsieur Stéphane Billette, député de Huntington et whip en chef du gouvernement, pour son implication sous forme de don pour le Grand Défi Pierre Lavoie;
- Cours de tricot, les mercredis à 13h00;
- Recrutement de bénévoles pour les comités de travail agricole et de la sécurité civile;

10 MAI 2016

- Recrutement de bénévoles pour l'évènement de la Boucle du Grand Défi Pierre Lavoie qui se tiendra le 18 juin 2016;
- Tenue de la Journée verte le 28 mai 2016, de 10h00 à 14h00 (récupération des huiles usées, ampoules fluo compactes, piles, distribution d'arbres, déchetage de documents personnels, comptoir alimentaire et lave-auto tenu par les pompiers, vente de livres usagés).

Fin 19h24

7. 1ère PÉRIODE DE QUESTIONS 19h21

- **Comité Pouce-Vert** – budget pour 2016 – qui va planter les arbres – demande de rencontre;
- Bénévoles pour la municipalité – environ 30 bénévoles de la municipalité;
- Demande pour l'enlèvement de la patinoire pour la saison estivale;
- Offre d'un citoyen pour fournir son équipement pour planter les arbres au Parc du Triangle.

Fin 19h33

8. TRAVAUX PUBLIC

2016-05-103 - Résolution approuvant la demande de modifications au règlement 9-1-1 suite à l'augmentation de tarif proposé publié dans la Gazette officielle du Québec

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver la demande de modifications au règlement 9-1-1 suite à l'augmentation de tarif proposé publié dans la Gazette officielle du Québec.

Règlement n° 2016-340

Règlement n° 2016-340 modifiant le règlement n° 2009-226 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Le conseil décrète ce qui suit :

L'article 2 du règlement n° 2009-226 est remplacé par le suivant :

2. À compter du 1er août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multi ligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	

10 MAI 2016

Total	<u>5</u>	

∞ ADOPTÉ ∞

2016-05-104 - Résolution en réponse à la demande des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien relativement à un rapport d'évènement SST et autorisant Monsieur Kevin Henderson, directeur, à déposer le document explicatif aux membres du Conseil des municipalités demanderesses

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents de répondre à la demande des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien relativement à un rapport d'évènement SST et autorisant Monsieur Kevin Henderson, directeur, à déposer et expliquer personnellement le document explicatif aux membres du Conseil des municipalités demanderesses.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

∞ ADOPTÉ ∞

8.3 - Discussions sur l'incitatif à procéder au regroupement des services de sécurité incendie

Les membres du Conseil, ayant pris connaissance de la lettre du sous-ministre de la sécurité publique, Monsieur Denis Marsolais, demandant "d'inciter les autorités en milieux urbains et rural à procéder au regroupement des services de sécurité incendie en vue d'une action simultanée sous une même direction...", statueront sur la position de la municipalité lorsque la trousse d'outils permettant d'évaluer les coûts et les bénéfices associés en termes de ressources humaines, matérielles et financières, qui est actuellement préparée par les ministères de la Sécurité publique et des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, leur parviendra.

2016-05-105 - Résolution approuvant la nomination d'un lieutenant et des pompiers éligibles

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver la recommandation de Monsieur Kevin Henderson, directeur du SSI de la Caserne 33, relative à la nomination d'un lieutenant et des pompiers éligibles suivants :

- Monsieur Yvan-René Black à titre de lieutenant;
- Messieurs Jacob Bernier et Ludovick Lestage-Primeau au poste de pompiers éligibles au poste de lieutenant;

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
--------------------	------	--------

10 MAI 2016

Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

☞ ADOPTÉ ☞

2016-05-106 - Résolution autorisant l'achat de quatre (4) vêtements individuels de combat incendie (bunkers)

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver l'achat de quatre (4) vêtements individuels de combat incendie (bunkers) au montant de 1 800 \$/chacun.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

☞ ADOPTÉ ☞

2016-05-107 - Résolution autorisant la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité le nouveau protocole relatif aux communications radios

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'autoriser Madame la mairesse et Monsieur le directeur général/secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité le nouveau protocole relatif aux communications radio qui se décrit ainsi :

ENTENTE DE CESSION

Intervenu entre :

Les municipalités ci-dessous mentionnées et ci-après nommées les «cédants» :

Ville de Candiac, personne morale de droit public, étant une ville, ayant son siège social au 100, boul. Montcalm Nord, Candiac, province de Québec J5R 3L8, ici représentée par le maire, monsieur Normand Dyotte et la greffière et directrice Services juridiques, Me Céline Lévesque, dûment autorisés aux termes d'une résolution du conseil municipal adoptée _____, dont une copie certifiée conforme est jointe à la présente entente comme annexe « B » pour en faire partie intégrante;

Ville de Châteauguay, personne morale de droit public, étant une ville, ayant son siège social au 5, boulevard D'Youville, Châteauguay, province de Québec J6J 2P8, ici représentée par la mairesse, madame

10 MAI 2016

Nathalie Simon et la greffière, Me Nancy Poirier, dûment autorisées aux termes d'une résolution du conseil municipal adoptée le _____, dont une copie certifiée conforme est jointe à la présente entente comme annexe « B » pour en faire partie intégrante;

Ville de La Prairie, personne morale de droit public, étant une ville, ayant son siège social au 170, boul. Taschereau, bureau 400, La Prairie, province de Québec J5R 5H6, ici représentée par le maire, monsieur Donat Serres et la greffière, Me Danielle Simard, dûment autorisés aux termes d'une résolution du conseil municipal adoptée le _____, dont une copie certifiée conforme est jointe à la présente entente comme annexe « B » pour en faire partie intégrante;

Ville de Saint-Constant, personne morale de droit public, étant une ville, ayant son siège social au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, province de Québec J5A 2G9, ici représentée par le maire, monsieur Jean-Claude Boyer et la greffière et directrice des affaires juridiques, Me Sophie Laflamme, dûment autorisés aux termes d'une résolution du conseil municipal adoptée _____, dont une copie certifiée conforme est jointe à la présente entente comme annexe « B » pour en faire partie intégrante;

Ville de Sainte-Catherine, personne morale de droit public, étant une ville, ayant son siège social au 5465, boul. Marie-Victorin, Sainte-Catherine, province de Québec J5C 1M1, ici représentée par la mairesse, madame Jocelyne Bates et la greffière, Me Caroline Thibault, dûment autorisées aux termes d'une résolution du conseil municipal adoptée le _____, dont une copie certifiée conforme est jointe à la présente entente comme annexe « B » pour en faire partie intégrante;

Municipalité de Saint-Philippe, personne morale de droit public, étant une municipalité, ayant son siège social au 175, chemin Sanguinet bureau 201, Saint-Philippe, province de Québec J0L 2K0, ici représentée par la mairesse, madame Lise Martin et la directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, madame Nicole Benjamin, dûment autorisées aux termes d'une résolution du conseil municipal adoptée le _____, dont une copie certifiée conforme est jointe à la présente entente comme annexe « B » pour en faire partie intégrante;

ET

Les municipalités ci-dessous mentionnées et ci-après nommées les «cessionnaires» :

Municipalité de Lacolle, personne morale de droit public, étant une municipalité, ayant son siège social au 1, rue de l'Église Sud, Lacolle, province de Québec J0J 1J0, ici représentée par le maire, monsieur Roland-Luc Béliveau et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Daniel Prince, dûment autorisés aux termes d'une résolution du conseil municipal adoptée _____, dont une copie certifiée conforme est jointe à la présente entente comme annexe « B » pour en faire partie intégrante;

Municipalité de Napierville, personne morale de droit public, étant une municipalité, ayant son siège social au 260, rue de l'Église, Napierville, province de Québec J0J 1L0, ici représentée par le maire, monsieur Jacques Delisle et la directrice générale, madame Ginette Leblanc-Pruneau, dûment autorisés aux termes d'une résolution du conseil municipal adoptée le _____, dont une copie certifiée

10 MAI 2016

conforme est jointe à la présente entente comme annexe « B » pour en faire partie intégrante;

Paroisse Saint-Bernard-de-Lacolle, personne morale de droit public, étant une municipalité, ayant son siège social au 116, rang Saint-Claude, Saint-Bernard-de-Lacolle, province de Québec J0J 1V0, ici représentée par le maire, monsieur Robert Duteau et le directeur général, monsieur Daniel Striletsky, dûment autorisés aux termes d'une résolution du conseil municipal adoptée le _____, dont une copie certifiée conforme est jointe à la présente entente comme annexe « B » pour en faire partie intégrante;

Municipalité de Saint-Édouard, personne morale de droit public, étant une municipalité, ayant son siège social au 405C, montée Lussier, Saint-Édouard, province de Québec J0L 1Y0, ici représentée par le maire, monsieur Ronald Lécuyer et la directrice générale, madame Christine Tremblay, dûment autorisés aux termes d'une résolution du conseil municipal adoptée le _____, dont une copie certifiée conforme est jointe à la présente entente comme annexe « B » pour en faire partie intégrante;

Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, personne morale de droit public, étant une municipalité, ayant son siège social au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, province de Québec J0J 1Z0, ici représentée par la mairesse, madame Lise Sauriol et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean-Pierre Cayer, dûment autorisés aux termes d'une résolution du conseil municipal adoptée le 10 mai 2016, dont une copie certifiée conforme est jointe à la présente entente comme annexe « B » pour en faire partie intégrante;

Ville de Saint-Rémi, personne morale de droit public, étant une ville, ayant son siège social au 105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, province de Québec J0L 2L0, ici représentée par la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton et la greffière, madame Diane Soucy, dûment autorisées aux termes d'une résolution du conseil municipal adoptée le _____, dont une copie certifiée conforme est jointe à la présente entente comme annexe « B » pour en faire partie intégrante;

Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, personne morale de droit public, étant une municipalité, ayant son siège social au 959, rue Principale, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, province de Québec J0J 1G0, ici représentée par le maire, monsieur Claude Leroux et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-Lili Lenoir, dûment autorisés aux termes d'une résolution du conseil municipal adoptée le _____, dont une copie certifiée conforme est jointe à la présente entente comme annexe « B » pour en faire partie intégrante;

Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, personne morale de droit public, étant une municipalité, ayant son siège social au 300, rue Saint-Patrice, Saint-Patrice-de-Sherrington, province de Québec J0L 2N0, ici représentée par le maire, monsieur Daniel Lussier et la directrice générale, madame Raffaella Di Stasio, dûment autorisés aux termes d'une résolution du conseil municipal adoptée le _____, dont une copie certifiée conforme est jointe à la présente entente comme annexe « B » pour en faire partie intégrante;

Municipalité de Saint-Michel, personne morale de droit public, étant une municipalité, ayant son siège social au 1700, rue Principale, Saint-Michel, province de Québec J0L 2J0, ici représentée par le maire, monsieur Jean-Guy Hamelin et le directeur général et secrétaire-

10 MAI 2016

trésorier, monsieur Gino Dubé, dûment autorisés aux termes d'une résolution du conseil municipal adoptée le _____, dont une copie certifiée conforme est jointe à la présente entente comme annexe « B » pour en faire partie intégrante;

ET

La municipalité régionale de comté (MRC) ci-dessous mentionnée et ci-après nommée «l'intervenante» :

MRC des Jardins-de-Napierville, personne morale de droit public, étant une municipalité régionale de comté, ayant son siège social au 1767 rue Principale, Saint-Michel, province de Québec J0L 2J0, ici représenté par le préfet M. Paul Viau et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nicole Inkel, dûment autorisée aux termes d'une résolution du conseil de la MRC adoptée le _____, dont une copie certifiée conforme est jointe à la présente entente comme annexe « B » pour en faire partie intégrante;

PRÉAMBULE :

CONSIDÉRANT qu'en 1996 les municipalités de La Prairie, Delson, Saint-Constant, Saint-Rémi, Candiac, Sainte-Catherine, Napierville, Lacolle, Sherrington, Saint-Michel, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Isidore, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Edouard et Saint-Philippe sont devenues propriétaire chacun de 1/16 des équipements et installations de radiocommunication installés chez la compagnie Lafarge Canada à Saint-Constant et servant pour les services d'incendie de ces municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en mars 1998 une entité à but non lucratif au nom «Entraide incendie Rive-Sud» a été créée pour présenter à Industrie Canada un seul répondant pour l'exploitation des licences de radiocommunication de ces installations et que par résolution, la municipalité de Saint-Philippe avait été mandatée pour administrer les équipements et installations de radiocommunication ainsi que l'entité «Entraide incendie Rive-Sud»;

CONSIDÉRANT qu'au fil du temps, ces responsabilités ont été transférées sans résolution à l'intervenante (MRC des Jardins-de-Napierville). En excluant, par contre, l'assurance responsabilité des installations, laquelle est toujours sous la responsabilité de la municipalité de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu signature en 2005 d'un protocole d'entente appelé «Entente inter municipale des Grandes-Seigneuries concernant l'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence» lequel protocole autorise que les fréquences de radiocommunication disponibles dans l'entraide puissent être utilisées par toutes les municipalités faisant partie de ce protocole d'entraide. Ceci sans pour autant rendre invalide les dispositions concernant l'entité «Entraide incendie Rive-Sud» et les responsabilités et droits de propriétés relativement aux installations de radiocommunication situées à la compagnie Lafarge;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques a amené les services de sécurité incendie à faire un remaniement important dans les radiocommunications et que, par conséquent, les équipements et installations de radiocommunication situées à la compagnie Lafarge ne sont plus utilisées au quotidien par les services de sécurité incendie des cédants et ne sont donc plus primordiales pour ceux-ci;

10 MAI 2016

CONSIDÉRANT que les cessionnaires veulent maintenir actives ces équipements et installations de radiocommunication et qu'ils sont, par conséquent, intéressés à les récupérer pour continuer à procurer une fréquence de secours en cas de panne de la fréquence maîtresse pour le sud de l'Entraide des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT que ces équipements et installations datent de plusieurs années et ont une valeur actuelle totale et approximative de 7 135\$;

CONSIDÉRANT que l'intervenante (MRC des Jardins-de-Napierville) ne désire plus avoir la responsabilité d'administrer ces équipements et installations de radiocommunication ainsi que l'entité «Entraide incendie Rive-Sud». Ceci sans pour autant rendre invalide toutes autres dispositions ou ententes concernant la gestion des communications des services d'incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT que les cessionnaires sont intéressés à faire l'acquisition de la totalité de ces équipements et installations de radiocommunication et que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur est intéressée à les administrer et prendre aussi charge de l'administration de l'entité «Entraide incendie Rive-Sud»;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a délégué sa compétence en sécurité incendie à la Ville de Candiac et que la paroisse de Saint-Isidore a délégué sa compétence en sécurité incendie à la Ville de Châteauguay.

PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT:
Les cédants cèdent aux cessionnaires, sous réserve des conditions de la présente entente, tous les droits et intérêts des équipements et installations de radiocommunication installés chez la compagnie Lafarge Canada à Saint-Constant ainsi que les fréquences de radiocommunication qui sont enregistrées auprès d'Industrie Canada par le biais de l'«Entraide incendie Rive-Sud», le tout étant identifié à l'annexe «A»;

Les cédants, les cessionnaires et l'intervenante acceptent, selon les conditions de la présente entente, de transférer à la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (ci-après appelé le mandataire) l'administration de ces équipements et installations ainsi que l'administration de l'«Entraide incendie Rive-Sud».

CONDITIONS :

1. Cette cession est faite à titre gratuit sans aucune garantie et aux risques et périls des cessionnaires;
2. Les cessionnaires s'engagent à prendre lesdits équipements et installations dans l'état où ils se trouvent, ceux-ci déclarant les avoir vus et examinés à leur satisfaction;
3. Les cessionnaires ne pourront exiger des cédants et de l'intervenante quelques réparations que ce soit relativement à tous défauts ou dommages apparents ou non aux dits équipements et installations;
4. Les cessionnaires deviennent propriétaires et responsables des équipements et installations identifiés à l'annexe «A» et par conséquent sont redevable du passé, présent et futur de ces équipements et installations ainsi que de l'entité «Entraide incendie Rive-Sud» vis-à-vis, entre autres, d'Industrie Canada, Lafarge Canada,

10 MAI 2016

ministère du Revenu Québec, le Registraire des entreprises du Québec et tout fournisseur.

Par conséquent, les cédants et l'intervenante sont dégagés de toute responsabilité passée, présente et future en lien avec ces équipements et installations et tout ce qui a trait à l'«Entraide incendie Rive-Sud»;

5. Les cessionnaires et le mandataire s'engagent à utiliser ces équipements et installations de radiocommunication pour fin spécifique reliée aux services de sécurité incendie faisant partie de l'Entraide des Grandes-Seigneuries;

6. Les cessionnaires et le mandataire s'engagent à permettre aux cédants l'utilisation sans frais (partenaires passifs) de ces fréquences de radiocommunication en cas de nécessités d'urgence, et ce selon une utilisation non usuelle;

7. À l'égard du mandataire, les cessionnaires sont solidairement responsables des applications stipulées à la présente entente;

8. Le mandataire doit administrer les équipements et installations de radiocommunication, les fréquences de communications, ainsi que l'entité «Entraide incendie Rive-Sud», selon les règles, les normes, les lois et règlements en vigueur ainsi que selon les modalités et conditions de la présente entente;

9. Le mandataire pourra en tant qu'administrateur et selon les modalités que les cessionnaires fixeront entre eux, répartir les frais courants d'utilisation, d'entretien et autres frais parmi les cessionnaires (partenaires actifs) ainsi que tout autre partenaire actif futur, tout en respectant les engagements mentionnés à la présente entente;

10. Le mandataire pourra, en tant qu'administrateur des fréquences de radiocommunication et de l'entité «Entraide incendie Rive-Sud» et suite à une décision unanime et entérinée par écrit des directeurs des services de sécurité incendie des cessionnaires, transférer au nom de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur les licences des fréquences de radiocommunication de l'entité «Entraide incendie Rive-Sud» et par la suite dissoudre de façon conforme aux lois et règlements cette entité, pour ensuite administrer elle-même ces fréquences de communications selon les modalités et conditions de la présente entente;

11. Les cessionnaires devront avant de se départir de tout équipement ou fréquence de communication identifiés à l'annexe «A», l'offrir aux cessionnaires et aux cédants, par le biais des directeurs des services de sécurité incendie, et établir avec eux les modalités de cession et/ou de vente;

12. Les cessionnaires pourront, sans requérir l'approbation des cédants, changer de mandataire suite à une décision unanime de leur directeur des services de sécurité incendie, décision entérinée par écrit. Par le fait même, tout nouveau mandataire deviendra lié à la présente entente et devra en respecter les modalités et conditions;

13. La présente entente de cession prend effet au moment de la signature la plus tardive.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ :

Les cédants :

10 MAI 2016

VILLE DE CANDIAC

À Candiac, le _____ 2016

Normand Dyotte, maire Me Céline Lévesque, greffière et
directrice Services juridiques;

VILLE DE CHÂTEAUGUAY

À Châteauguay, le _____ 2016

Nathalie Simon, mairesse Me Nancy Poirier, greffière

VILLE DE LA PRAIRIE

À La Prairie, le _____ 2016

Donat Serres, maire Me Danielle Simard, greffière

VILLE DE SAINT-CONSTANT

À Saint-Constant, le _____ 2016

Jean-Claude Boyer, maire Me Sophie Laflamme, greffière et
directrice des affaires juridiques

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

À Sainte-Catherine, le _____ 2016

Jocelyne Bates, mairesse Me Caroline Thibault, greffière

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIPPE

À Saint-Philippe, le _____ 2016

Lise Martin, mairesse Nicole Benjamin, directrice générale
adjointe et secrétaire-trésorière

Les cessionnaires :

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE

À Lacolle, le _____ 2016

Roland-Luc Béliveau, maire Daniel Prince, directeur général et
secrétaire-trésorier

MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE

À Napierville, le _____ 2016

Jacques Delisle, maire Ginette Leblanc-Pruneau,
directrice générale

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

À Saint-Bernard-de-Lacolle, le _____ 2016

Robert Duteau, maire Daniel Striletsky, directeur général

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD

À Saint-Édouard, le _____ 2016

Ronald Lécuyer, maire Christine Tremblay, directrice générale

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR (aussi
mandataire)

À Saint-Jacques-le-Mineur, le _____ 2016

Lise Sauriol, mairesse Jean-Pierre Cayer, directeur général/

10 MAI 2016

secrétaire-trésorier

VILLE DE SAINT-RÉMI

À Saint-Rémi, le _____ 2016

Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

Diane Soucy, greffière

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX

À Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le _____ 2016

Claude Leroux, maire

Marie-Lili Lenoir, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À Saint-Patrice-de-Sherrington, le _____ 2016

Daniel Lussier, maire

Raffaella Di Stasio, directrice générale

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

À Saint-Michel, le _____ 2016

Jean-Guy Hamelin, maire

Gino Dubé, directeur général et
secrétaire-trésorier

L'intervenante :

LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

À Saint-Michel, le _____ 2016

Paul Viau, Préfet

Nicole Inkel, directrice générale et
secrétaire-trésorière

ANNEXE A

LISTE DES ÉQUIPEMENTS DE RADIOCOMMUNICATION
PRÉSENTS SUR LE SITE DE LAFARGE À SAINT-CONSTANT ET
SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'«ENTRAIDE INCENDIE RIVE-
SUD»

No	Description	Marque	Modèle	Valeur actuelle
1	RF power ampli	25-50 watts	TPL PA6-1BC-R5	220\$
2	Mobil Lien	Bromont	Kenwood TK-8180K2	300\$
3	PWR supply	30 amps	ICT 12012-30A	120\$
4	Répétitrice UHF	Kenwood	TKR_850K3	800\$
5	Duplexeur UHF	Sinclair	Q3220e	750\$
6	Interconnect téléphonique	Zetron	45B	400\$
7	Power supply	15 amps	HPN9005B	20\$
8	Mobile TX (ancien répéteur)	Motorola	GM-300	25\$
9	Mobile RX (ancien répéteur)	Motorola	GM-300	25\$
10	Mobil Secondaire paging	Motorola	GM-300	25\$
11	Power supply	Astron	RS-20A	100\$
12	Power ampli paging	TPL	com RXR	50\$
13	Encodeur XTRA secondaire	Zetron	640-DAP	500\$
14	Chargeur	Motomaster		50\$
15	Batterie 900 amps deep cycle	Motomaster	WP100-12	50\$
16	Boîte disjoncteur avec bascule pour génératrice & prise externe		Square D	175\$
17	Câble LDF-5	Andrew	Heliac	700\$
18	Câble LDF-5	Andrew	Heliac	700\$
19	Câble LDF-4	Andrew	Heliac	500\$
20	Système de filtres			50\$
21	Système d'alarme 6 zones	Paradox	728EX	100\$
22	Voice dialler (non branché)	Paradox	710-PAR	75\$
23	Batterie 12 volts pour alarme		E1275	Nil
24	Avertisseur sonore pour l'alarme			Nil

10 MAI 2016

25 Prise extérieure pour génératrice	Nil
26 Antenne C8 ¼onde 11.5db (10-60) Bluewave BW428E	900\$
27 Antenne yagi 9 db Lien Bromont Maxrad MOY4065	100\$
* Antenne VHF 8 db ancien paging Sinclair C4	200\$
* Antenne VHF 8 db Spare Sinclair C4	200\$
* Serait couché sur le petit toit (pas validé)	

TOTAL 7 135\$

LISTE DES FRÉQUENCES DE RADIOCOMMUNICATION DE L'«ENTRAIDE INCENDIE RIVE-SUD» ENREGISTRÉE À INDUSTRIE CANADA

Licence Emplacement Station Tx Fréquences Rx Utilisation
677475 St-Constant, QC
(site Lafarge)
149.170000 Pager
677475
St-Constant, QC
(site Lafarge) 406.637500
Patch pour
Lacolle 10-60
677475 St-Constant, QC
(site Lafarge)
412.812500 417.812500 Fréquence 10-60
5011759
Bromont, QC
(745 Shefford) 414.787500 414.787500
Lien
Bromont/Lafarge
677475
St-Constant, QC
(site Lafarge) 414.787500 414.787500
Lien
Bromont/Lafarge
677475 St-Constant, QC
(site Lafarge)
149.170000 Pager

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

☞ ADOPTÉ ☞

2016-05-108 - Résolution au ministère des Transports relativement au déplacement et au marquage du corridor piétonnier sur la rue Principale, face au Parc du Triangle

Considérant que la traverse piétonnière actuelle est située à la sortie
d'une courbe de la rue Principale;

Considérant que les utilisateurs de cette traverse piétonnière la
considèrent très dangereuse et très risquée;

10 MAI 2016

Considérant que la municipalité adhère au programme des Saines Habitudes de Vie qui favorise le déplacement piétonnier sécuritaire pour les usagers;

Considérant que la municipalité privilégierait un autre tracé que l'on croit plus sécuritaire;

Par conséquent,

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents de demander au ministère des Transports du Québec de relocaliser le passage piétonnier qui traverse la rue Principale, près de l'intersection de la route Édouard VII, en la déplaçant plus vers le Sud-Ouest afin de permettre une meilleure visibilité des piétons en éloignant la traverse de la courbe du 35, Principale.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

☞ ADOPTÉ ☞

2016-05-109 - Résolution approuvant la réparation du camion-atelier de voirie

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver l'offre de services du garage de Mécanique mobile M. Belouin, au montant de 6 129.62 \$, pour la réparation du camion/atelier de voirie International 1992, au montant de 6 129.62 \$, taxes en sus.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

☞ ADOPTÉ ☞

2016-05-110 - Résolution approuvant de maintenir le fauchage des terrains municipaux au niveau des employés

Considérant qu'en 2015, la municipalité avait requis les services d'une entreprise privée pour l'entretien et tonte des terrains appartenant à la municipalité;

10 MAI 2016

Considérant que l'expérience n'avait pas été tentée de procéder à l'entretien et la tonte par un employé municipal, puisque les superficies avaient doublées par rapport aux superficies des années antérieures et, que le Conseil municipal veut tenter l'expérience de procéder à l'entretien par les employés à l'interne cette année.

Par conséquent,

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver que l'entretien et la tonte des terrains appartenant à la municipalité soit effectué par un employé municipal.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

☞ ADOPTÉ ☞

2016-05-111 - Résolution approuvant l'aménagement floral des bâtiments et infrastructures municipaux

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver l'aménagement floral des bâtiments et infrastructures municipaux par l'organisme municipal, "Le Pouce Vert".

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

☞ ADOPTÉ ☞

2016-05-112 - Résolution approuvant la modification à apporter à la résolution 2016-04-89, relativement à l'inversion des fournisseurs de services pour les conteneurs à rebuts et corrigeant la période d'utilisation de l'Écocentre (Mélimax au lieu de Conteneurs Rouville et l'Écocentre qui se tiendra du début mai à la fin octobre 2016. Journée verte le 28 mai 2016 de 10h00 à 14h00)

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver la modification à apporter à la résolution 2016-04-89, relativement à l'inversion des fournisseurs de services pour les conteneurs à rebuts et corrigeant la période d'utilisation de l'Écocentre qui devrait se lire ainsi :

10 MAI 2016

2016-04-89 - Résolution approuvant l'offre de services d'une entreprise de location de conteneurs de gros rebuts pour la journée verte qui se tiendra en juin 2016

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver l'offre de services de l'entreprise de location de conteneur de gros rebuts du Groupe Mélimax, pour la journée verte qui se tiendra le 28 mai 2016, et pour la tenue de l'Écocentre qui se tiendra du début mai à la fin d'octobre 2016.

Les autres soumissionnaires étaient :

Conteneurs S. Yelle	20 verges	4 tonnes – 80 \$/ton.supp. 400 \$
Conteneurs Rouville inc.	20 verges	4 tonnes – 68 \$/ton.supp. 410 \$
Groupe Mélimax	20 verges	5 tonnes – 69.93 \$/ton.supp. 415 \$

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

☞ ADOPTÉ ☞

2016-05-113 - Résolution approuvant la proclamation du parc des Loisirs sous la dénomination du Parc Camille Beaudin

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver la proclamation du parc des Loisirs sous la dénomination du Parc Camille Beaudin et en prévoyant un socle ou une pierre commémorative identifiant le travail de Monsieur Beaudin qui fut maire de 1985 à 2009.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

☞ ADOPTÉ ☞

2016-05-114 - Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la demande de construction d'un bâtiment principal au 1136, rue des Meuniers

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver les recommandations du CCU relativement à la demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal au 1136, rue des Meuniers.

10 MAI 2016

CCU 2016-04-14 Recommandation du CCU - Demande de PIIA concernant la construction d'un bâtiment principal de style cottage au 1136, rue des Meuniers (lot 5 645 730) (règlement 8002-2014)

Demande no. 2016-10013
Lot: 5 645 730
Adresse : 1136, rue des Meuniers
Zone : R1-216

Considérant qu'une demande de PIIA a été adressée au conseil municipal concernant la construction d'une nouvelle résidence au 1136, rue des Meuniers;

Considérant que le modèle de maison présenté est l'Amarante;

Considérant que le modèle présenté est différent des bâtiments avoisinants;

Considérant que l'architecture et les couleurs s'harmonisent avec le développement soit un revêtement extérieur de couleur Minerai de fer, un bardeau décoratif #827 et une toiture en bardeau d'asphalte noir;

Considérant que la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 22 du règlement numéro 8002-2014;

Considérant que le projet proposé par le constructeur Construction Desranleau respecte les objectifs du règlement 8002-2014;

Il est proposé par Madame Josiane Roy, appuyé par Madame Marie-Ève Boutin, et résolu unanimement par les membres présents de recommander au conseil d'approuver la demande de PIIA numéro 2016-10013 concernant le projet de nouvelle construction d'un bâtiment principal résidentiel au 1136, rue des Meuniers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

∞ ADOPTÉ ∞

2016-05-115 - Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la demande de construction d'un bâtiment principal au 1107, rue des Meuniers

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver la demande de PIIA concernant la demande de construction d'un bâtiment principal au 1107, rue des Meuniers.

CCU 2016-04-15 Recommandation du CCU - Demande de PIIA concernant la construction d'un bâtiment principal de style cottage au 1107, rue des Meuniers (lot 5 645 638) (règlement 8002-2014)

Demande no. 2016-10011
Lot: 5 645 638
Adresse : 1107, rue des Meuniers
Zone : R1-216

10 MAI 2016

Considérant qu'une demande de PIIA a été adressée au conseil municipal concernant la construction d'une nouvelle résidence au 1107, rue des Meuniers;

Considérant que le modèle de maison présenté est l'Orchidée II;

Considérant que le modèle présenté est à moins de deux lots d'un modèle similaire, mais qu'il présente plusieurs éléments distincts;

Considérant que l'architecture et les couleurs s'harmonisent avec le développement soit un revêtement extérieur de couleur Vent de fumé, un bardeau décoratif #821 et une toiture en bardeau d'asphalte noir;

Considérant que la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 22 du règlement numéro 8002-2014;

Considérant que le projet proposé par le constructeur Construction Desranleau respecte les objectifs du règlement 8002-2014;

Il est proposé par Madame Mélissa Desrosiers, appuyé par Madame Josiane Roy, et résolu unanimement par les membres présents de recommander au conseil d'approuver la demande de PIIA numéro 2016-10011 concernant le projet de nouvelle construction d'un bâtiment principal résidentiel au 1107, rue des Meuniers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

☞ ADOPTÉ ☞

2016-05-116 - Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la demande de construction d'un bâtiment principal au 1121, rue des Meuniers

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver la demande de PIIA concernant la demande de construction d'un bâtiment principal au 1121, rue des Meuniers.

CCU 2016-04-16 Recommandation du CCU - Demande de PIIA concernant la construction d'un bâtiment principal de style cottage au 1121, rue des Meuniers (lot 5 645 645) (règlement 8002-2014)

Demande no. 2016-10014

Lot: 5 645 645

Adresse : 1121, rue des Meuniers

Zone : R1-216

Considérant qu'une demande de PIIA a été adressée au conseil municipal concernant la construction d'une nouvelle résidence au 1121, rue des Meuniers;

Considérant que le modèle de maison présenté est le Pétunia;

Considérant que le modèle présenté est différent des bâtiments avoisinants;

Considérant que l'architecture et les couleurs s'harmonisent avec le développement soit un revêtement extérieur de couleur Gris orageux, un bardeau décoratif #823 et une toiture en bardeau d'asphalte noir;

10 MAI 2016

Considérant que la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 22 du règlement numéro 8002-2014;

Considérant que le projet proposé par le constructeur Construction Desranleau respecte les objectifs du règlement 8002-2014;

Il est proposé par Madame Mélissa Desrosiers, appuyé par Monsieur Stéphane Bisailon, et résolu unanimement par les membres présents de recommander au conseil d'approuver la demande de PIIA numéro 2016-10014 concernant le projet de nouvelle construction d'un bâtiment principal résidentiel au 1121, rue des Meuniers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

∞ ADOPTÉ ∞

2016-05-117 - Résolution approuvant le choix de couleurs pour les fenêtres et les rampes à l'intérieur du PIIA 8002-2014

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver le choix de couleurs pour les fenêtres et les rampes à l'intérieur du PIIA 8002-2014.

CCU 2016-04-17 Recommandation du CCU – Choix de couleur pour les rampes et les fenêtres à l'intérieur du PIIA 8002-2014

Considérant que les fenêtres et les rampes d'escaliers des maisons déjà construites dans le développement des Jardins-Saint-Jacques, à l'intérieur du PIIA 8002-2014, sont tous déjà de la couleur blanche;

Considérant que la couleur des rampes a un impact visuel minime, la couleur de celles-ci peut être noire ou blanche au choix du propriétaire;

Il est proposé par Madame Josiane Roy, appuyé par Monsieur Stéphane Bisailon, et résolu unanimement par les membres présents de recommander au conseil d'indiquer par résolution que la seule couleur permise pour les fenêtres est le blanc et que la couleur des rampes est noir ou blanc au choix du propriétaire à l'intérieur du PIIA 8002-2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

10 MAI 2016

∞ ADOPTÉ ∞

2016-05-118 - Résolution approuvant la demande de PIIA pour la demande de construction d'un bâtiment commercial sur le lot 5 799 714

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver la demande de PIIA pour la demande de construction d'un bâtiment commercial sur le lot 5 799 714.

CCU 2016-04-18 Recommandation du CCU - Demande de projet intégré, soumis à une évaluation PIIA, pour la construction d'un bâtiment principal style entrepôt commercial dans la zone commerciale de la sortie 29 de l'autoroute 15 sur la montée Saint-Jacques (lot 5 799 714) (règlement 8001-2012)

*Demande no. 2016-10012
Lot: 5 799 714
Adresse : 32, montée Saint-Jacques
Zone : C3-219*

Considérant que le CCU a recommandé d'approuver la construction du bâtiment lors de la séance du CCU du mois de décembre et que le Conseil l'a approuvée au mois de janvier;

Considérant que le seul changement apporté à la construction est son orientation;

Considérant que la construction proposée par Transport Beauregard respecte les objectifs du règlement 8001-2012;

Il est proposé par Madame Marie-Ève Boutin, appuyé par Madame Josiane Roy, et résolu unanimement par les membres présents de recommander au conseil la demande numéro 2016-10012 concernant la construction d'un bâtiment de style entrepôt commercial, soumis à une évaluation PIIA, sur le lot 5 799 714 sur la montée Saint-Jacques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

∞ ADOPTÉ ∞

2016-05-119 - Résolution accusant réception de l'étude pour le lot 5 799 715, dans la zone C1-218

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'accuser réception de l'étude pour le lot 5 799 715, dans la zone C1-218 et d'appuyer la recommandation du CCU.

CCU 2016-04-19 Étude du projet proposé pour le lot 5 799 715 dans la zone C1-218

Considérant que ce n'est qu'une étude préliminaire du projet;

10 MAI 2016

Considérant que le projet est localisé près des réservoirs d'eau potable (puits) de la municipalité;

Considérant que le projet proposé demande un changement de zonage pour permettre les projets intégrés;

Considérant que les mini-entrepôts ne sont pas explicitement indiqués dans le règlement de zonage pour cette zone, mais que l'usage s'apparente aux entrepôts de marchandises permis dans la zone C2 tel qu'indiqué à l'article 2.2.3.2 du règlement de zonage;

Considérant que le projet proposé inclut un espace pour l'entreposage extérieur de marchandise et de véhicule motorisé qui n'est pas permis dans cette zone tel qu'indiqué à l'article 2.2.3.1 al. 2 du règlement de zonage;

Il est résolu unanimement par les membres présents de ne pas demander au Conseil d'effectuer le changement d'usage permis pour la zone C1-218 en se basant sur les plans fournis lors de l'étude.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

∞ ADOPTÉ ∞

2016-05-120 - Résolution accusant réception de l'étude pour le lot 5 799 714, dans la zone C3-219

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'accuser réception de l'étude pour le lot 5 799 714, dans la zone C3-219 et d'appuyer la recommandation du CCU.

CCU 2016-04-20 Étude du projet proposé pour le lot 5 799 714 dans la zone C3-219

Considérant que ce n'est qu'une étude préliminaire du projet;

Considérant que le projet ne respecte pas l'aménagement de 20% de verdure tel qu'indiqué à l'article 2.6.7 du règlement de zonage;

Considérant que le projet proposé inclut un espace pour l'entreposage extérieur qui n'est pas permis dans cette zone tel qu'indiqué à l'article 2.2.2.3.3 du règlement de zonage (toutes les opérations doivent être faites à l'intérieur d'édifices complètement fermés);

Considérant que, présentement, une seule enseigne est permise par bâtiment tel qu'indiqué à l'article 2.6.9 du règlement de zonage et que les enseignes devraient être une partie intégrante du PIIA en vigueur dans la zone C3-219;

Il est résolu unanimement par les membres présents de ne pas demander au Conseil d'effectuer le changement d'usage permis pour la zone C3-219 en se basant sur les plans fournis lors de l'étude. Par contre, il propose d'envisager les possibilités d'avoir plusieurs enseignes par bâtiment dans la refonte des règlements d'urbanisme et d'assujettir les enseignes au PIIA 8001-2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10 MAI 2016

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

∞ ADOPTÉ ∞

2016-05-121 - Résolution approuvant le règlement final 1118-2016, modifiant la grille des usages et normes de la zone R1-216

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES JARDINS DE NAPPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

RÈGLEMENT 1118-2016

Règlement 1118-2016 modifiant le règlement de zonage no. 1000-91 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone R1-216 en vue de réduire à 7.6 mètres la profondeur et de diminuer la superficie d'implantation minimale des bâtiments à 50 mètres carrés pour les bâtiments unifamiliaux isolés en marge latérale zéro.

Considérant que	le règlement de zonage est en vigueur sur le territoire de Saint-Jacques-le-Mineur;
Considérant que	le conseil entérine les modifications proposées;
Considérant qu'	un avis de motion a été présenté lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 mars 2016 pour la présentation du présent règlement;
Considérant que	les modifications proposées sont dans l'intérêt général du public;
Considérant qu'	en vertu de l'article 123 al.1 (1) et l'article 125 de la LAU, une assemblée publique sur le présent projet de règlement a été tenue par un membre du Conseil le 7 avril 2016;
Considérant qu'	en vertu de l'article 123 al. 3 (1) de la LAU, les dispositions du présent règlement sont susceptibles d'approbation référendaire et qu'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement (article 135 de la LAU);
Considérant que	la procédure de modification aux règlements de zonage prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme LRQ c. A-19.1 est respectée;
Considérant qu'	en vertu de l'article 137.2 al. 1 (1) et 137.3 de la LAU, le présent règlement est soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement de la MRC et de son document complémentaire;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent projet de règlement soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est adopté sous le titre de «Règlement 1118-2016 modifiant le règlement de zonage no. 1000-91 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone R1-216 en vue de réduire à 7.6 mètres la profondeur et de diminuer la superficie d'implantation minimale des bâtiments à 50 mètres carrés pour les bâtiments unifamiliaux isolés en marge latérale zéro.».

Article 2 Intégrité du règlement

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

10 MAI 2016

De plus, le Conseil déclare avoir adopté ce règlement article par article, alinéa par alinéa et paragraphe par paragraphe de sorte que si l'une de ses parties devenait à être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continueraient de s'appliquer.

Article 3 Modification de la grille des usages et normes

Le règlement de zonage est modifié à son annexe A-7 intitulé «Grille des usages et normes» par :

Modification de la grille R-1 216, telle que présentée à l'annexe 1 du présent règlement, intitulée «Grilles des usages et normes».

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), à la date de la délivrance du certificat de conformité par la MRC.

Lise Sauriol
Mairesse

Jean-Pierre Cayer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion donné le : 8 mars 2016
Projet de règlement adopté le : 22 mars 2016
Assemblée publique tenue le : 7 avril 2016
Second projet de règlement adopté le : 12 avril 2016
Avis public pour demande d'approbation référendaire : 20 avril 2016
Règlement adopté le : 10 mai 2016
Certificat de conformité émis-le :
Entrée en vigueur le :

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

∞ ADOPTÉ ∞

2016-05-122 - Avis de motion modifiant le règlement d'urbanisme relatif à l'émission des permis et certificats

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Pierre Labelle, qu'à une séance ultérieure, un projet de règlement sera présenté pour adoption et concernera le règlement d'urbanisme relatif à l'émission des permis et certificats.

2016-05-123 - Résolution approuvant la nomination de deux (2) nouveaux membres/agriculteurs du Comité de Travail Agricole

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver la nomination de deux (2) nouveaux membres/agriculteurs du Comité de Travail Agricole.

Il s'agit de Messieurs Pierre Corriveau et Stéphane Bisailon, tous deux agriculteurs. Ils se joignent aux deux (2) membres du Conseil ayant accepté le poste soit Madame Christiane Potvin et Monsieur Pierre Labelle.

Le résultat du vote était le suivant :

10 MAI 2016

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

∞ ADOPTÉ ∞

2016-05-124- Avis de motion modifiant le règlement de lotissement 2000-91, relativement à la profondeur et à la superficie des terrains pour les bâtiments unifamiliaux détachés de la zone R1-216

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Mélanie Jo Lacerte, qu'à une séance ultérieure, un projet de règlement sera présenté pour adoption et concernera la modification du règlement de lotissement 2000-91, relativement à la profondeur et à la superficie des terrains pour les bâtiments unifamiliaux détachés de la zone R1-216.

2016-05-125 - Avis de motion modifiant le règlement de zonage 1000-91, relativement à la grille des usages et normes pour la zone R1-216

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Mélanie Jo Lacerte, qu'à une séance ultérieure, un projet de règlement sera présenté pour adoption et concernera la modification du règlement de zonage 1000-91, relativement à la grille des usages et normes pour la zone R1-216.

2016-05-126 - Résolution approuvant l'achat d'un échantillonneur portatif compact pour la collecte de données pour l'assainissement des eaux usées (échantillonnage dans les étangs aérés)

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver l'achat d'un échantillonneur portatif compact pour la collecte de données pour l'assainissement des eaux usées (échantillonnage dans les étangs aérés).

Le fournisseur serait l'entreprise Avensys Solutions et le produit est un échantillonneur portatif compact ISCO modèle GLS opération sur 12 VDC incluant une bouteille de 10 L, construction robuste, isolation supérieure et simplicité de programmation. Ligne de succion et modèle d'alimentation 110 VAC, incluant différents équipements permettant son bon fonctionnement.

Les coûts sont de 3457.50 \$, plus taxes applicables.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	

10 MAI 2016

Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

☞ ADOPTÉ ☞

2016-05-127 - Résolution approuvant la nomination de Madame la mairesse comme célébrant pour le mariage et union civile sur le territoire de la municipalité

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

CÉLÉBRANT COMPÉTENT À CÉLÉBRER LES MARIAGES

ATTENDU l'adoption du projet de loi No. 84, Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation sanctionnée le 8 juin 2002;

ATTENDU QUE ce projet de loi permet de demander au ministre de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur recevra probablement d'autres demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles;

ATTENDU QUE chaque personne désignée s'engage à respecter le caractère solennel de la cérémonie et à respecter les conditions de fond et de forme relatives à la célébration d'un mariage ou d'une union civile.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents que la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur demande au ministre de la Justice de désigner la mairesse de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, Madame Lise Sauriol, célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

☞ ADOPTÉ ☞

2016-05-128 - Résolution approuvant un don à la mémoire de Monsieur Jacques Delisle, maire de Napierville

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver qu'un don de 100 \$ soit versé au Club Lions de Napierville afin de permettre la réalisation d'un projet communautaire qu'avait à cœur Monsieur feu Jacques Bélisle, maire de Napierville, décédé en avril 2016.

10 MAI 2016

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

∞ ADOPTÉ ∞

2016-05-129 - Résolution décrétant la levée du drapeau des Patriotes, à l'occasion de la Journée nationale des Patriotes

Attendu que le Gouvernement du Québec, par le Décret 1322-2002 qui a pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le congé férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai;

Attendu que la Journée nationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but «d'honorer la mémoire des Patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique»;

Attendu que la lutte des Patriotes revêt un sens particulier pour les villes et municipalités qui étaient au cœur du territoire où s'est déroulée l'insurrection des Patriotes de 1837-1838;

Attendu qu'il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des patriotes afin de faire œuvre de mémoire auprès des nouvelles générations;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver, de souhaiter, et d'appuyer toute démarche en ce sens, que le drapeau des Patriotes soit hissé au mât de l'Hôtel de ville, chaque année, à l'occasion de la Journée nationale des patriotes, soit le lundi qui précède le 25 mai.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>5</u>	

∞ ADOPTÉ ∞

13. 2e Période de questions 20h07

- Terre et pierre de la démolition du presbytère le long du terrain de la Fabrique et déménagement de la Chapelle du Reposoir;

10 MAI 2016

- Demande d'un citoyen de faire partie du comité de déménagement de la Chapelle du Reposoir;
- Point 9.1 et 9.2;
- Arbre abattu au 124, Édouard VII;
- Centre communautaire - réparations - TECQ pour réparation de l'enveloppe du bâtiment;
- Points 9.3, 4.3 et 4.4;

Fin de la période de questions. 20h25.

2016-05-130 - Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lestage, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Jo Lacerte et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, que les sujets prévus à l'ordre du jour présenté étant tous épuisés, la séance est close. 20h30.

Lise Sauriol, mairesse

Jean-Pierre Cayer, dir, gén./sec.-trés.

✉